

Heiner Studer, Conseiller national PEV (AG) demande une législation plus stricte pour les propriétaires de chiens

Examen des connaissances cynologiques pour les propriétaires de chiens

Heiner Studer, Conseiller national (PEV, AG) dépose ce lundi matin une motion. Il demande une législation plus sévère dans le domaine de la possession de chiens. Il exige notamment que les propriétaires de chien passent un examen. Pour certaines races de chiens l'obligation du port de la muselière et l'obligation de tenir le chien en laisse sont demandées. Il souhaite également que le Conseil fédéral ait les compétences d'interdire certaines races.

En 2000 déjà Heiner Studer (PEV, AG) a fait deux interventions parlementaires dans lesquelles il a demandé, entre autres, l'interdiction des chiens de combat et l'examen des connaissances cynologiques des propriétaires de chiens. Dans sa réponse le Conseil fédéral confirmait que la formation des propriétaires de chiens pourrait être un instrument important de prévention. Il a demandé d'examiner la faisabilité et la pertinence d'un tel examen. Le PEV Suisse estime qu'une enquête a pu être effectuée depuis.

En relation avec l'incident tragique survenu le 1er décembre à Oberglatt, Heiner Studer dépose une motion ce lundi matin. Il demande encore l'instauration d'un examen pour propriétaires de chiens si l'animal pèse plus de 15 kg. Deuxièmement le Conseil fédéral doit proposer des dispositions pour le port de la muselière et l'obligation de tenir les chiens en laisse. Par ailleurs, le gouvernement doit avoir la compétence de décréter une interdiction d'importation et d'élevage de certaines races de chien.

Studer constate dans sa motion que certains cantons ont pris des mesures législatives efficaces et sévères concernant la détention de chiens. Dans d'autres cantons par contre aucune mesure n'a été prise depuis l'an 2000. Pour cette raison il demande que la Confédération adopte une réglementation uniformisée dans laquelle il formule des critères efficaces d'une détention sûre de chiens potentiellement dangereux.

Zurich, le 5 décembre 2005/nh/sh

Pour plus d'informations :

Heiner Studer, Conseiller national : 079 445 31 70
Joel Blunier, Secrétaire général PEV Suisse : 076 379 76 79
